

2015-09-08 : Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue au lieu des sessions, le mardi 8 septembre 2015 à 20 h et à laquelle assistent, sous la présidence de Monsieur le maire Simon Boucher, les membres du Conseil suivants : Mesdames Julie Ricard et Nathalie Talbot ainsi que Messieurs Patrice Pinard, Yanick Blier et David Deshaies. Monsieur Michel Bernier a avisé de son absence.

Monsieur le maire Simon Boucher préside l'assemblée. La séance est ouverte à 20 h. Monsieur Matthieu Levasseur, directeur général, agit à titre de secrétaire.

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté avec l'ajout des points suivants :

- 7.15 Achat de bâtons pour la surface de Dek Hockey
- 10.1 Autonomie pour la réalisation de projets

PROCÈS-VERBAUX

15-0901 : **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2015**

Il est proposé par le conseiller Yanick Blier que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2015 soit adopté tel que soumis.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

SUIVI

Un suivi est donné concernant différents dossiers, dont l'achat du nouveau photocopieur, la vente de terrain pour le futur parc municipal et le nettoyage des conduites d'égouts pluviaux le long de la route 122 par le ministère des Transports.

Les citoyens sont également informés des démarches effectuées en lien avec la problématique de la berce du Caucase et la berce laineuse.

Il est mentionné que la municipalité est toujours en attente de nouvelles relativement à l'octroi d'une subvention en vue des travaux de réfection du rang St-Léopold.

DEMANDES SPÉCIALES

Aucune demande spéciale

RÈGLEMENTATION

15-0902 : **Adoption du second projet de règlement n° 61-14 modifiant le règlement de zonage n° 61**

Il est proposé par le conseiller Patrice Pinard que soit adopté le second projet de règlement n° 61-14 modifiant le règlement de zonage n° 61. Ce projet de règlement vise notamment à permettre l'usage d'un commerce de vente et d'entretien d'équipements, de machineries et de fournitures agricoles dans la zone AR-6. Le projet de règlement vise également à augmenter la hauteur maximale permise pour les bâtiments résidentiels ainsi qu'à agrandir la zone H13 et y modifier le nombre de logements permis.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0903 : Adoption du règlement n° 79-11 autorisant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux

Il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit adopté le règlement n° 79-11 autorisant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux pour la saison 2015-2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉCISIONS

15-0904 : Demande de stage de Monsieur Johny D. Leblanc

Il est proposé par la conseillère Julie Ricard que soit transmise à l'Université du Québec à Trois-Rivières une offre d'internat en loisir, culture et tourisme et que soit réservée ladite offre à Monsieur Johny D. Leblanc. La durée du stage est de 32 semaines consécutives à compter du 11 janvier 2016 à raison de 35 heures par semaine. Madame Élisabeth Boucher, coordonnatrice en loisirs, sera la tutrice désignée. Monsieur Matthieu Levasseur, directeur général, est autorisé, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, à signer la convention de stage.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0905 : Nomination d'un représentant au comité Partenaires 12-18

Il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit nommé Monsieur Simon Boucher à titre de représentant du Conseil municipal au sein du comité de Partenaires 12-18.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0906 : Achat de contrôleurs électriques pour la plaque à cuisson du chalet de services

Il est proposé par la conseillère Julie Ricard que soit autorisé l'achat de deux (2) contrôleurs électriques pour la plaque à cuisson du chalet de services auprès de l'entreprise Midbec au coût total de 574 \$ taxes en sus. Cette somme, non prévue au budget 2015, sera prise dans les surplus accumulés non affectés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0907 : Invitation au Gala du mérite étudiant 2015

Il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit autorisé Monsieur Patrice Pinard à participer au Gala du mérite étudiant 2015 qui aura lieu le 16 septembre prochain à Warwick. Les frais afférents à cette activité sont à la charge de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0908 : Signalisation temporaire – La Balade Gourmande

Il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit autorisée l'installation d'une signalisation temporaire entre le 14 septembre et le 12 octobre pour l'évènement La Balade Gourmande.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0909 : Rapiéçage mécanisé sur la rue St-Jean

Il est proposé par la conseillère Julie Ricard que soit acceptée l'offre de l'entreprise Smith Asphalte Inc. pour la réparation d'un tronçon de 7 mètres par 6.5 mètres situé sur la rue St-Jean faisant suite aux travaux de raccordement de la future garderie. L'offre comprend la pose mécanisée d'environ 7 tonnes d'asphalte composé de matériaux recyclés au prix de 135.67 \$/tonne taxes incluses,

soit le même prix soumis par ladite entreprise lors du contrat annuel de rapiéçage à l'enrobé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0910 : Installation de panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue St-Jean

Il est proposé par la conseillère Julie Ricard que soient installés deux panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue St-Jean de part et d'autre de l'intersection du rang des Chalets selon les normes en vigueur du ministère des Transports du Québec. Il est de plus résolu que soit autorisé l'achat du matériel manquant nécessaire à ladite installation auprès de l'entreprise Martech au coût de 54.95 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0911 : Pose d'une clôture et aménagement du terrain du futur parc municipal

Il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit retenue la soumission de l'entreprise Clôtures Cambrek des Bois-Francs pour l'aménagement initial de la parcelle de terrain adjacente au bureau de poste en vue du développement du futur parc municipal. La soumission, au coût de 1 984.40 \$ taxes en sus, comprend l'enlèvement de la clôture en place le long de la rue Principale ainsi que de l'asphalte existant et la pose d'une nouvelle clôture de 62 pieds de longueur et de 6 pieds de hauteur, de couleur noire, à être érigée sur la ligne séparative de l'immeuble de la future garderie située sur le lot 211-9 du cadastre du canton du Horton. Cette somme, non prévue au budget 2015, sera prise dans les surplus accumulés non affectés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0912 : Pont de l'Île Lemire – Demande de prise en charge par le MTQ

CONSIDÉRANT QUE le pont de l'Île Lemire situé au sein de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton est une infrastructure privée appartenant à neuf (9) propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE lesdits propriétaires ont un domicile sur l'Île Lemire et que la majorité desdits propriétaires y résident de façon permanente;

CONSIDÉRANT QU'un chemin privé appartenant auxdits propriétaires est également situé sur l'Île Lemire reliant lesdits domiciles;

CONSIDÉRANT QUE ledit pont constitue la seule voie accessible pour lesdits résidents et qu'aucun détour ne peut être mis sur pied;

CONSIDÉRANT QUE ledit pont nécessite des travaux de mise à niveau laissant craindre la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE lesdits propriétaires ont manifesté l'intérêt de céder à la municipalité ledit pont et ledit chemin situé sur l'Île Lemire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire procéder à l'acquisition dudit pont et dudit chemin situé sur l'Île Lemire;

CONSIDÉRANT QUE ladite acquisition est conditionnelle à ce que le ministère des Transports du Québec puisse assurer la gestion dudit pont;

CONSIDÉRANT QUE le décret 1176-2007 du gouvernement du Québec reconnaît le caractère stratégique des ponts municipaux afin que leur gestion relève du ministère des Transports du Québec compte tenu des coûts et de l'expertise nécessaire associés à une telle gestion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Ricard que soit transmise une demande afin que le ministère des Transports du Québec

puisse assurer la gestion du pont de l'Île Lemire situé au sein de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0913 : Mandat pour la création d'une corporation de développement économique

Il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit mandaté le cabinet Caza Marceau + Soucy Boudreau Avocats au taux horaire de 140 \$ afin de compléter une demande de constitution en personne morale sans but lucratif et de préparer les règlements généraux en vue de la création de la Corporation de développement socio-économique de Sainte-Clotilde-de-Horton. Ladite corporation logera son siège social au 17, route 122, à Sainte-Clotilde-de-Horton et sera constituée pour la réalisation des objets décrits ci-dessous :

- Promouvoir, favoriser et soutenir le développement économique, touristique, communautaire, social et culturel de la Municipalité;
- Favoriser la concertation entre les différents intervenants du milieu;
- Organiser et fournir des services de toute nature en relation avec les buts de la personne morale;
- Organiser des levées de fonds pour accomplir les objectifs de la personne morale.

Le montant fixant la valeur des biens immobiliers que peut acquérir et posséder ladite corporation est limité à 3 000 000 \$. Il est de plus résolu que soient nommés Madame Nathalie Talbot ainsi que Messieurs Simon Boucher et Patrice Pinard à titre d'administrateurs provisoires de ladite corporation. Lesdits administrateurs sont autorisés à signer le formulaire de demande de constitution en personne morale sans but lucratif.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0914 : Octroi du contrat pour le déneigement et le sablage des édifices publics et des chemins privés

Il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit octroyé le contrat pour le déneigement et le sablage des édifices publics et des chemins privés pour une période de trois (3) ans à Les Entreprises Excavoie Inc., le plus bas soumissionnaire conforme. Le coût total du contrat est de 99 338.40 \$ taxes incluses. Le maire Simon Boucher et le directeur général Matthieu Levasseur sont autorisés, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, à signer le contrat relativement à cette transaction.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0915 : Demande du Comité 12-18 pour l'aménagement d'un nouveau local

Il est proposé par la conseillère Julie Ricard que soit autorisé le Comité 12-18 de Ste-Clotilde-de-Horton à mettre sur pied un projet en vue de l'aménagement d'un nouveau local qui sera situé dans le bar du chalet de services.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0916 : Appui à une candidature pour Les Prix du patrimoine 2015

Il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit appuyée la candidature du projet de rénovation du presbytère de Sainte-Clotilde-de-Horton présentée par Madame Huguette Ferron et Monsieur Pierre Blain en vue du concours Les Prix du patrimoine 2015 de la MRC d'Arthabaska.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0917 : Aide financière à l'entreprise Clinique Provencher & Desgens

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

15-0918 : Achat de bâtons pour la surface de Dek Hockey

Il est proposé par la conseillère Julie Ricard que soit affecté un budget de 250 \$ pour l'achat de bâtons relativement à un projet mené conjointement avec l'école La Sapinière visant à faire connaître et à encourager les jeunes de la communauté à utiliser davantage la surface de Dek Hockey nouvellement mise sur pied.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

ADOPTION DES COMPTES

15-0919 : Adoption de la liste des dépenses et des déboursés salaires

Il est proposé par le conseiller Patrice Pinard que le paiement des comptes soit autorisé. La liste des comptes présentés, qui totalisent 63 968.90 \$, dont 17 786.61 \$ en déboursés directs des salaires, est annexée à la suite de ce procès-verbal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.

Secrétaire-trésorier

VARIA

Le conseiller Yanick Blier sonde la population sur la possibilité d'utiliser davantage les ressources bénévoles de la communauté pour effectuer certains ouvrages, telle la réparation de trottoirs.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes de l'assistance.

Monsieur Michel Proulx demande à effectuer des vérifications légales sur la possibilité que des bénévoles puissent effectuer des travaux de voirie. Il questionne également sur l'asphalte posé récemment sur le rang 4.

Madame Annie-Pascale Leclerc interroge sur les mesures à prendre pour accentuer la tranquillité au sein de la municipalité.

Monsieur Dany Desfossés questionne l'utilité d'installer des panneaux d'arrêt obligatoire au coin du rang des Chalets et de la rue St-Jean.

Monsieur Yvon Lemire s'informe au sujet de l'évolution du dossier des travaux de réfection du rang St-Léopold.

Sur ce dernier point, le conseiller David Deshaies propose que la présente séance soit levée. Il est 22 h 05.

Le maire,

Le secrétaire,

Simon Boucher

Matthieu Levasseur

